



MÉMO

PAR COURRIEL

À : Tous les membres de l'AQPM
De : L'équipe des relations de travail
Date : Le 10 juillet 2018
Objet : Suspension des délais ARRQ, SARTEC et UDA

Chers membres,

Comme chaque saison estivale, l'AQPM a convenu avec certaines associations d'artistes de suspendre les délais prévus aux ententes collectives.

UDA Télévision /Cinéma et Nouveaux médias

L'AQPM et l'UDA ont convenu que tout délai prévu au chapitre 10 (griefs et arbitrage) de *l'Entente collective UDA-AQPM Télévision/Cinéma 2013-2018* de même que tout délai prévu au chapitre 10 (procédure de griefs et d'arbitrage) de *l'Entente UDA-AQPM Nouveaux médias 2017-2020* qui échoit **entre le 6 août 2018 et le 31 août 2018 inclusivement** est prorogé **au 7 septembre 2018**.

SARTEC Télévision, Lettre d'entente Nouveaux Médias et SARTEC Cinéma

L'AQPM et la SARTEC ont convenu de suspendre les délais prévus au chapitre 13 (procédures de grief et arbitrage) et à l'annexe J (procédure de reconnaissance du statut d'employé permanent à un auteur) de *l'Entente SARTEC-AQPM Télévision 2014-2019* de même que les délais prévus à l'annexe A (procédures de grief et d'arbitrage) de la *Lettre d'entente relative à la production audiovisuelle linéaire originale créée par les nouveaux médias* pour la période du **20 août 2018 au 7 septembre 2018, inclusivement**.

Nous avons également convenu de suspendre les délais prévus au chapitre 12 (procédure de grief et arbitrage) de *l'Entente SARTEC-AQPM Cinéma 2016-2020* pour la période du **6 août 2018 au 31 août 2018, inclusivement**. Toutefois, pour

ce qui est de la suspension des délais de l'annexe C (procédure de reconnaissance du statut d'employé permanent à un auteur) de cette même entente, la suspension se limite à la période du 6 juillet au 24 juillet 2018, inclusivement.

ARRQ Télévision

Nous vous rappelons que l'article 26.6.2b) de l'*Entente collective ARRQ-AQPM 2012-2016* prévoit que dans la computation de tout délai fixé par l'entente collective, tous les jours du mois de juillet ne sont pas comptés.

Pour toute question à ce sujet, n'hésitez pas à communiquer avec nous au numéro habituel : 514 397-8600.

L'équipe des relations de travail.

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LA PRODUCTION MÉDIATIQUE
1470, RUE PEEL, BUREAU 950, TOUR A, MONTRÉAL (QUÉBEC) H3A 1T1
514 397-8600

aqpm.ca | [Facebook](#) | [Twitter](#) | [Lindedin](#)



AVIS DE CONFIDENTIALITÉ

Ce courriel, incluant tout document joint, peut contenir de l'information confidentielle, protégée par la Loi et le secret professionnel. Il s'adresse exclusivement au destinataire dont le nom figure ci-dessus. Si cette communication vous a été transmise par erreur, veuillez la détruire et nous en aviser immédiatement par courriel. Toute reproduction ou retransmission de ce courriel est strictement interdite. Merci de votre collaboration.